

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°23.02.19

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 21 mars

Présents	23
Pouvoirs	8
Absents Excusés	2

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Evelyne LOUIS, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ.

POUVOIRS : Stéphan PIERRACCINI à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Marie-Christine RODRIGUEZ à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Sophie SURACE, Geneviève MARTIN à Saïd ACHACHE.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
DEMANDE D'UNE
SUBVENTION AUPRES
DE L'ETAT AU TITRE
DU FONDS
MOBILITES ACTIVES
POUR LA
REALISATION D'UN
SCHEMA DIRECTEUR
VELO ET DE
L'AMENAGEMENT DE
LA PISTE CYCLABLE
CHEMIN DE
SAUVECANNE

Depuis 2014, la municipalité a développé des mobilités douces et notamment des aménagements sécurisés indispensables aux déplacements en vélo.

Le réchauffement climatique, l'augmentation du coût de l'énergie et une volonté d'encourager la pratique d'activités physiques sont les principaux objectifs de l'engagement de la municipalité pour répondre à la demande croissante de nos concitoyens d'utiliser le vélo non seulement pour leur loisir mais aussi pour leur usage quotidien.

Pour accompagner ce mouvement de fond, la commune mène une réflexion globale sur le thème des déplacements « doux ». Ainsi, parallèlement aux aménagements structurants (pistes, signalétiques « vélo » sur la chaussée, aide à l'électrification d'un vélo par ménage, ...), elle souhaite compléter son programme d'actions par l'utilisation d'un schéma de mobilités douces rue des Revenants et Chemin de Sauvecanne et des travaux qui découleront de cette étude ». Outre les besoins propres du territoire, il s'agit d'articuler ses nouvelles mobilités avec le maillage structurant mis en œuvre par le Département et la Métropole. Pour sa part, la Ville souhaite développer un réseau connexe d'aménagements cyclables sur son territoire.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230327-23_02_19-DE

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

S'LO

En conséquence, il est proposé de solliciter une subvention au titre « Fonds Mobilités Actives » proposé par l'Etat maximum, du montant de la dépense prévisionnel s'établit comme suit :

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 013-211300157-20230327-23_02_19-DE

Piste cyclable Rue des revenants

Coût des études	Coût des travaux	Part Fonds Mobilités Actives (15%)	Part commune
100 000 €	400 000 €	75 000 €	425 000 €

Tous les montants sont hors taxe

Piste cyclable Chemin de Sauvecanne

Coût des travaux	Part FMA (15%)	Part Mairie
300 000 €	45 000 €	255 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
Par 28 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions

AUTORISE la Commune à demander l'aide financière de l'Etat au titre du fonds mobilités actives pour la réalisation les opérations d'aménagement des pistes cyclables suivantes :

Coût des études	Coût des travaux	Part Fonds Mobilités Actives (15%)	Part commune
100 000 €	400 000 €	75 000 €	425 000 €

Tous les montants sont hors taxe

- Piste cyclable Chemin de Sauvecanne

Coût des travaux	Part FMA (15%)	Part Mairie
300 000 €	45 000 €	255 000 €

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le : 27/04/2023.


Richard MALLIÉ,
Maire.

